



Syndicat National de l'Environnement
Fédération Syndicale Unitaire

Donnons un avenir au Parc national de la Vanoise !

C'est en Vanoise que le premier parc national français a vu le jour en 1963. Alors qu'il devrait s'apprêter à fêter sereinement son 50^{ème} anniversaire l'année prochaine, il est à nouveau menacé par la perpétuelle fuite en avant des aménageurs et l'aveuglement d'une consternante majorité d'élus des vallées de Tarentaise et de Maurienne qui cherchent à vider de son contenu le projet de charte en cours d'élaboration.

50 ans, n'est ce pas un peu trop tôt pour mourir ?

La nouvelle loi et la charte

Suite au rapport parlementaire du député Jean-Pierre GIRAN, une nouvelle loi a été votée en 2006. Cette loi est censée créer une nouvelle dynamique pour les parcs nationaux en confiant davantage de responsabilités et de pouvoirs aux élus locaux dans la gestion de ces espaces naturels d'exception.

Fondée sur la volonté d'introduire plus de démocratie dans le fonctionnement des parcs nationaux, la nouvelle loi s'appuie sur un projet de territoire partagé par les acteurs locaux, baptisé charte, et sur une nouvelle terminologie pour définir les deux zones du Parc:

- l'ancienne « zone centrale » se nomme désormais « cœur »
- l'ancienne « zone périphérique » se nomme « aire optimale d'adhésion »

Cette nouvelle terminologie ne modifie pas pour autant le statut de ces deux zones.

Le « cœur » demeure un espace protégé régi par une réglementation propre au Parc dont la vocation consiste à préserver les paysages et le milieu naturel.

L' « aire optimale d'adhésion » ne fait l'objet d'aucune réglementation propre au Parc. Elle est régie par la réglementation générale qui s'applique partout en France. La vocation de cette antichambre de l'espace protégé, siège de la majeure partie de l'activité économique des vallées, est de constituer un laboratoire d'idées basées sur le développement d'un tourisme et d'une agriculture durables ainsi que sur le partenariat entre le Parc et les forces vives du territoire.

La charte est chargée de créer du lien entre ces deux espaces. Elle est porteuse d'un projet de territoire à l'échelle du massif de la Vanoise et précise les orientations souhaitées pour les quinze ans à venir dans chacune de ces deux zones.

Depuis trois ans, sa rédaction a fait l'objet d'âpres débats entre les élus locaux, les acteurs du territoire, de nombreuses associations et organismes, le Parc national et différents services de l'Etat.

C'est le projet de charte issu de ces discussions qui, du 10 décembre au 21 janvier, sera soumis à enquête publique, permettant à chacun de s'exprimer pour proposer d'éventuelles critiques et des améliorations. Après cette étape et l'avis de différentes instances nationales, un décret pris en Conseil d'Etat arrêtera un texte définitif. Au terme de ce parcours, les conseils municipaux des communes de Vanoise seront à nouveau saisis: ils décideront alors d'adhérer ou non à la charte.

La situation aujourd'hui

Hélas, trois fois hélas, au vu de la frilosité manifestée par de nombreux élus (conseil général en tête) pour s'impliquer dans ce processus et des positions prises par la plupart des conseils municipaux préalablement à l'enquête publique sur le projet de charte, force est de constater que la protection de

la nature est sans doute une affaire trop sérieuse pour être confiée aux seuls élus locaux !...
Préférant garder leur nez collé dans le rétroviseur plutôt que de chercher à aller résolument de l'avant, une part d'entre eux n'a cessé d'attiser les vieilles rancœurs tout en faisant monter les enchères (comme, par exemple, la relance de liaison entre Val d'Isère et Bonneval sur Arc par des remontées mécaniques implantées dans le cœur du Parc).

Confortablement installés dans une opposition systématique de principe avant même que le processus de rédaction du projet de charte ne soit entamé, ils n'ont manifesté aucune envie de prendre la perche que cette nouvelle loi, pourtant faite pour eux, leur tendait.

En l'état actuel, l'ambition initiale du projet de charte en matière de protection de la nature a été fortement réduite sous la pression constante des élus, dans l'hypothétique espoir de susciter leur adhésion.

De nouveaux reculs videraient irrémédiablement de tout sens la démarche en cours et scellerait la victoire des tenants d'un développement économique d'un autre âge; confondant, comme le dit avec justesse Yves Paccalet « bétonnage avec progrès et projets immobiliers avec tourisme durable ».

Vers une mobilisation citoyenne

Cet appel s'adresse à toutes celles et ceux qui pensent qu'il est temps d'envisager pour notre avenir et celui de nos enfants un développement plus harmonieux dans nos vallées.

A toutes celles et ceux qui considèrent le patrimoine naturel comme une richesse et non comme une contrainte.

A toutes celles et ceux qui vivent la présence du Parc de la Vanoise comme un atout touristique et non comme un handicap.

A toutes celles et ceux qui ressentent la nécessité d'inventer de nouvelles voies de développement plus soucieuses des équilibres naturels et de la qualité de la vie.

A toutes celles et ceux qui, sans négliger le rôle économique essentiel joué par les stations de sports d'hiver, souhaitent résolument sortir de la logique du « toujours plus grand, toujours plus gros, toujours plus gourmand ».

A toutes celles et ceux qui revendiquent que le Parc national de la Vanoise demeure une grande école de la nature ainsi qu'un outil performant de protection des patrimoines naturels et culturels de nos vallées.

A toutes celles et ceux qui souhaitent que l'Etat reste le garant de la protection de la nature.

A toutes celles et ceux qui exigent que la loi de 2006 se traduise par un nouvel élan du Parc de la Vanoise et non par un recul.

Enfin, à toutes celles et ceux qui, au delà des querelles de clochers, se reconnaissent dans les valeurs portées par l'ainé des parcs nationaux français.

Pour celles et ceux qui se reconnaîtront, merci de retourner la pièce jointe N° 2 à:

- par mail : enq-pub-vanoise@savoie.gouv.fr

- par courrier postal : **Monsieur le Président de la commission d'enquête sur le projet de charte du Parc national de la Vanoise , Direction départementale des Territoires de la Savoie, SPAT-APU, 1 rue des Cévennes BP 1106 73011 Chambéry cédex**

Les commissaires enquêteurs seront plus sensibles à des démarches individuelles qu'à une « pétition type ».

N'hésitez donc pas à personnaliser votre message en ajoutant vos remarques et en employant vos propres mots ; il n'en aura que plus de poids.

Vous pouvez aussi vous inspirer de cet appel pour rédiger vous même un texte.

Encore mieux, pour celles et ceux qui seront sur place durant l'enquête publique (du 10 décembre 2012 au 21 janvier 2013), venez consigner vos remarques sur les registres mis à disposition du public dans chaque mairie des communes de Vanoise.

Merci de votre aide !